

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 569 autorisant un employé à la Compagnie des Messageries Maritimes à acquérir un appartement faisant partie d'un immeuble sis à Djibouti (plateau du Serpent, lot 193, T.F. n° 92).

n° 569

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1966

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro
1 juin 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Lieu, employé à la Compagnie des Messageries Maritimes, de nationalité vietnamienne, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir un appartement faisant partie d'un immeuble sis à Djibouti, plateau du Serpent, lot n° 193, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 92, au nom de la Compagnie Européenne Immobilière et Commerciale (ex Compagnie de l'Afrique Orientale).